

Halal : Pourquoi le procureur Anne de Fontette s'est-elle autant acharnée sur Brigitte Bardot ?

Nous savons, depuis l'inévitable échange de mail entre Riposte Laïque et les autorités policières parisiennes, que notre ami Jacques Philarchein sera entendu à l'instigation de Mme Anne de Fontette, magistrate du Parquet de Paris, laquelle est une grande habituée de ces affaires. Ce n'est pas une première pour Mme de Fontette, et une simple « googlisation » de son nom suffit à se rendre compte qu'elle a prononcé force réquisitoires dans une foule d'affaires, célèbres ou moins célèbres, diligentées par le Système pro-multiculturalisme et pro-communautarisme (mais aussi pro-islam) que l'on connaît (et que les naïfs continuent d'appeler « démocratie »).

Évidemment, cet article ne saurait analyser le détail de toutes ces affaires, ni prendre parti pour tous les accusés qui ont dû subir les réquisitoires de la procureure de la Pensée. Je ne partage nécessairement les positions politiques ou historiques de tous ceux qui ont été traînés au tribunal par les associations dites « antiracistes », c'est-à-dire en réalité communautaristes, dont Mme de Fontette a été, à chaque fois, le relais judiciaire zélé. Mais enfin, l'impression qui se dégage de Mme de Fontette est qu'elle a tendance à être moins sévère avec les prévenus perçus, à tort ou à raison, comme de « gauche », qu'avec ceux considérés, à tort ou à raison aussi, comme de « droite ».

Il est vrai que les seuls gauchistes avérés de ces affaires furent les rédacteurs de Charlie Hebdo (dont l'inévitable Caroline Fourest, la grande « laïque » qui, aujourd'hui, traite de « racistes » tous ceux qui s'opposent réellement et

sincèrement au totalitarisme islamique). Sinon, Mme Anne de Fontette a requis contre Éric Zemmour (1), et avant lui contre le professeur Faurisson (2), contre Dieudonné (3), contre Jean-Marie Le Pen (pour des propos sur l'occupation allemande) (4), contre cette retraitée, Marlène Ruby, qui arracha son voile à une touriste des Émirats (5), et contre Brigitte Bardot (6). Dans un réquisitoire, d'assez bonne tenue et nuancé, elle demanda en 2007 la relaxe des animateurs de Charlie dans le cadre de l'affaire de la publication des caricatures de Mahomet, qui valut au journal satirique, non seulement les affres des menaces de mort venues des islamistes mais aussi des poursuites judiciaires initiées par la Mosquée de Paris et l'UOIF. Pour les autres prévenus, elle requiert en général, mais pas toujours, des peines sévères, ou des peines... qu'elle laisse à l'appréciation du tribunal (affaire Zemmour). Et pour notre BB nationale, l'une des rares personnalités célèbres à avoir vu juste sur la viande halal et la souffrance des animaux, elle s'acharne.

Dans l'affaire Bardot du 3 juin 2008 (date du jugement qui a condamné l'actrice à payer la somme exorbitante de 15000 euros d'amende), et on devrait dire les affaires Bardot car il y en a eu cinq au total, Mme de Fontette se déclare « lasse et fatiguée » de poursuivre BB, qui apparaît désormais, à ses yeux, comme une espèce de multirécidiviste de la provocation raciste, alors qu'elle ne fait que défendre la cause animale sur le dossier de l'abattage halal, et déplorer les conséquences, réelles et réparables, de l'immigration, surtout arabo-musulmane, qui ne faiblit pas dans notre pays. Il faut dire qu'à bisounours-land, chez bobo et compagnie, ce genre de considérations vaut tous les ostracismes (l'ostracisme, l'autre-racisme, devrait-on dire : le racisme anti-blanc et/ou anti-français).

Or, si Madame de Fontette est si lasse et fatiguée de poursuivre Brigitte Bardot, et tous ceux qui défendent des causes patriotiques et laïques, et qui aiment la France,

pourquoi ne classe-t-elle pas sans suite les affaires dont elle a à connaître ? Et, en admettant qu'elle soit « contrainte » d'y donner suite, que ne requiert-elle la relaxe à chaque fois, ce qu'on aurait évidemment souhaité pour Brigitte Bardot, et tant d'autres comme Éric Zemmour par exemple ? C'est curieux le fonctionnement de la justice : certains magistrats versent des larmes sur le manque de leurs moyens, et ils encomrent leurs propres tribunaux de procédures inutiles. C'est un peu comme dans les affaires de légitime défense : il n'y a plus de place en prison pour y loger les caïds multirécidivistes et autres meurtriers qui n'accomplissent ainsi pas la moitié de leur peine (quand peine il y a), mais il y a toujours assez de place pour enfermer des particuliers sans histoires comme René Galinier ou tel ou tel commerçant ayant tiré sur ses braqueurs.

On rappelle aussi qu'avant le procès en appel de l'affaire des caricatures, qui avait défrayé la chronique en février 2007, où Mme de Fontette, contrairement à ses habitudes, avait estimé, le 8 février, que ces dessins relevaient de la plus pure liberté d'expression, et plaidé la relaxe (7), Charlie avait publié, le 1er mars 2006, un Manifeste des Douze (cosigné par Fourest et BHL notamment), qui déplorait en des termes très sévères la montée du totalitarisme islamique (8). Un texte dont les positions n'étaient en définitive pas très éloignées de celles de Riposte Laïque. Le texte fustigeait même le relativisme culturel, c'est tout dire !! Sauf que Riposte, perçue comme d'extrême droite, n'a eu droit à aucune indulgence (Pierre et Pascal en savent quelque chose) alors que Charlie, perçu comme un journal de la très gentille extrême gauche si nuancée et si raisonnable et si tolérante, a eu droit à tous les indulgences du tribunal. Soyez perçu comme de gauche (genre Charlie Hebdo) et vous ne risquez pas grand chose. Selon que vous serez gauchou ou misérable...

Comme Galilée le fut le 22 juin 1633, échappant de peu au

bûcher, mais pas à l'humiliation publique, pour avoir osé soutenir le mouvement de la Terre autour d'elle même et du soleil.

Martine Chapouton

(1)

http://www.lexpress.fr/actualite/societe/justice/le-parquet-de-mande-la-condamnation-d-eric-zemmour_952679.html

<http://tempsreel.nouvelobs.com/politique/20110114.OBS6264/condamnation-requise-contre-zemmour-pour-ses-propos-sur-les-noirs-et-les-arabes.html>

http://www.lepoint.fr/societe/eric-zemmour-condamne-pour-provocation-a-la-discrimination-raciale-18-02-2011-1296980_23.php

<http://www.licra.org/communiqu%C3%A9public-requiert-condamnation-d-eric-zemmour>

(2)

<http://robertfaurisson.blogspot.com/2006/07/la-xviie-chambre-le-crif-et-yahve.html>

(3)

<http://lci.tf1.fr/france/justice/2009-09/dieudonne-revendique-un-attentat-humoristique-4868498.html>

(4)

<http://www.lefigaro.fr/politique/2007/12/14/01002-20071214ARTFIG00429-cinq-mois-avec-sursis-requis-contre-jean-marie-le-pen.php>

<http://www.liberation.fr/societe/010115877-cinq-mois-de-prison-avec-sursis-requis-contre-jean-marie-le-pen>

(5)

http://www.lexpress.fr/actualites/2/prison-avec-sursis-requis-pour-avoir-arrache-un-voile_927929.html

<http://www.nationspresse.info/?p=115398>

(6)

<http://www.lepoint.fr/actualites-societe/bardot-a-nouveau-condamnee-pour-des-propos-racistes/920/0/250169>

http://www.lexpress.fr/actualite/societe/15000-euros-d-amende-pour-brigitte-bardot_507009.html

<http://pointdebasculecanada.ca/actualites/1000443.html>

(7)

http://www.lexpress.fr/actualite/societe/relaxe-requis-pour-i-charlie-hebdo-i_462806.html

<http://www.actuabd.com/Charlie-Hebdo-Le-parquet-demande-la-relaxe>

http://soutenonscharlie.canalblog.com/archives/journee_d_audience/index.html

(8)

http://fr.wikipedia.org/wiki/Manifeste_des_douze

http://www.lexpress.fr/actualite/societe/le-manifeste-des-douze-ensemble-contre-le-nouveau-totalitarisme_482860.html

<http://www.aidh.org/txtref/2006/isl-occ02.htm>

http://www.communautarisme.net/Le-manifeste-des-douze-publie-par-Charlie-Hebdo-Ensemble-contre-le-nouveau-totalitarisme_a699.html